

Le 16 Mars 1923

Siège : ANTIBES

Avenue de la Gare



Monsieur Bourreau
Maire de la Ville d'Antibes

Monsieur le Maire

Au reçu de votre lettre du 7 Mars dernier, je me suis
empressé de réunir les éléments nécessaires aux renseignements
que vous désiriez, sur les conséquences d'une augmentation
de puissance du poste radiophonique de Juan les Pins.

Tous les avis, que j'ai reçus, des techniciens les plus
autorités de notre région, concordent pour regretter une
élévation de puissance à 8 Kw. et non 6 Kw, comme cela
m'a été affirmé par M. le Général Saravito, un des
administrateurs du poste, sans déplacement de
l'antenne.

Actuellement tous les postes, français ou étrangers
qui augmentent leur puissance, s'installent aussi
loin que possible des agglomérations, afin d'éviter
d'éviter des brouillages fâcheux.

Lorsque précédemment l'administration du
poste de Juan les Pins, avait déjà envisagé, l'aug-
mentation de sa puissance actuelle, elle avait

Siège : ANTIBES

Avenue de la Gare



formellement indigné, que l'Antenne serait transportée à une quinzaine de Kilomètres d'Antibes, à ce moment, elle comprenait donc déjà les inconvénients qui pourraient résulter pour les auditeurs régionaux d'une élévation de puissance. Ce déplacement de l'émetteur n'obligerait pas à changer l'emplacement du Studio.

Il est certain que la sélectivité pour la majorité des appareils possédés par les auditeurs serait mise à une forte épreuve. Un contrôle par quartz de l'émission pour réduire au minimum la bande de longueurs d'onde couverte par la modulation et pour assurer la stabilité serait absolument nécessaire.

En l'absence de tout autre poste régional de radiophonie, donnant des émissions plus complètes et plus étendues, il y a certainement intérêt à voir se développer le poste de Radio Côte d'Azur, mais à condition que celui-ci, ne soit pas une gêne pour l'écoute déjà si peu favorisée des autres stations de radiodiffusion et qu'il remplisse toutes les conditions techniques nécessaires pour une bonne radiophonie.

Quant à la publicité, il faut espérer que dans un avenir proche, elle sera supprimée car, en présence de l'abus qui en est fait par

:2:2:2

Siège : ANTIBES

Avenue de la Gare

certains postes privés, elle est de plus en plus mal acceptée par l'auditeur.

Vous trouverez, Monsieur le Maire, dans le rapport ci joint établi par M. Blanc, Conseiller technique du R.C. d'Antibes, tous les éléments nécessaires à une opinion sur cette question.

Veuillez agréer, je vous prie,
Monsieur le Maire,
l'expression de mes sentiments bien dévoués

Hannay

Président du R.C. d'Antibes
Président de la Fédération des R.C. du S.E. et
de la Côte d'Azur.